



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 653-21 ET 658-21

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

- QUE** lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, tenue par visioconférence exceptionnellement, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 653-21 - décrétant une dépense et un emprunt de 1 204 400 \$ pour le second règlement relatif à la rénovation et le réaménagement de la Maison des Bâisseurs - Résolution numéro 2021-MC-308
- QUE** lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, tenue par visioconférence exceptionnellement, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 658-21 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de transport d'équipements destiné au Service des incendies et premiers répondants - Résolution numéro 2021-MC-309
- QUE** les règlements numéros 653-21 et 658-21 sont disponibles pour consultation sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 12 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Derrick Murphy, directeur général adjoint de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 653-21 et 658-21 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 14 août 2021.

Donné à Cantley, ce 12 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2021-MC-309 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 658-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉ AU SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2021-MC-282 et le dépôt du projet de Règlement numéro 658-21 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de transport d'équipements destiné au Service des incendies et premiers répondants, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 658-21 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de transport d'équipements destiné au Service des incendies et premiers répondants.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9

Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

RÈGLEMENT NUMÉRO 658-21

**RÈGLEMENT NUMÉRO 658-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 350 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN
CAMION DE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉ
AU SERVICE DES INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS**

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir un (1) camion de transport d'équipements pour un total de 350 000 \$, tel qu'établi par le Service des incendies et des premiers répondants en date du 25 juin 2021, le tout tel que détaillé à l'annexe « A » joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 350 000 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant les frais incidents et les taxes de vente nettes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 350 000 \$, et ce, sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Louis-Simon Joanisse
Maire suppléant

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint



Municipalité de Cantley
Service des incendies et premiers répondants

ANNEXE A Règlement d'emprunt

M. 02-01
Date: 20 août 2021

Estimation budgétaire pour l'acquisition d'un camion de transport d'équipements

Description sommaire des coûts	Montants
Camion de transport d'équipements	333 400 \$

TOTAL (Tous en sus): 333 400 \$

Taxes récupérables: 11 628 \$

GRAND TOTAL: 350 028 \$

TOTAL RÈGLEMENT D'EMPRUNT ARRONDI: 350 028 \$

Signée à Cantley le 11 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint